Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260402-29_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026 – N° 29/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 26 mars 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Maud LE BRETON, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Xavier COMPAIN, Christine LANCASTER et Nadine DERRIEN.

M. Christian MALEFANT arrive à 18 H 20, M. Éric MANGENOT arrive à 18 H 37.

Absents excusés : Muriel MICHOT (donne procuration à M. Gérald ANTOINE jusqu'à son arrivée à 18 H 30), Nadège SANSON (donne procuration à Christine LANCASTER) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN).

Secrétaire de séance : Gérald ANTOINE

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Pouvoirs : 3 - Votants : 25

COMITÉ SOCIAL TECHNIQUE

Madame Valérie RUMIANO, Maire, expose à l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres ..., doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Madame le Maire propose que chaque minorité soit représentée.

Lorsqu'elles s'ouvriront à des membres non élus, elles s'appelleront « comité ».

Vu la délibération du 11 juillet 2022 fixant le nombre de représentants du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide la composition du CST suivante :

	Liste majoritaire	Listes minoritaires
COMITÉ SOCIAL TECHNIQUE 5 délégués titulaires 5 délégués suppléants	4 délégués titulaires : Valérie RUMIANO Gérald ANTOINE Sébastien GUIOT Marc LE CHAT 4 délégués suppléants : Aymeric STERMANN Charline MARTEL Guénolé TRICOT Tiphaine KERBOEUF	1 délégué titulaire : Benoit JAHAN 1 délégué suppléant : Nadine DERRIEN

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260402-29_2026-DE

A Plouha, le 3 04 2026

Madame Le Maire,

Affiché le :

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO